

# Construire un monde écologique et solidaire

Geneviève Azam, Jean-Marie Harribey et Dominique Plihon

*L'Economie politique*, « La gauche face à la mondialisation », n° 34, avril 2007, p. 60-69<sup>1</sup>

## Introduction

La crise écologique est désormais reconnue comme crise profonde mettant en jeu l'équilibre des sociétés. C'est une crise globale qui engage le devenir de l'humanité et la possibilité d'une vie humaine et sociale sur la planète. Le dernier rapport du GIEC considère comme quasiment certaine l'hypothèse d'un réchauffement climatique qui ne serait pas dû seulement à des cycles naturels mais également à des causes anthropiques. Cette crise reste pourtant souvent invoquée comme menace anonyme, voire comme punition, qui exigeraient une mobilisation de tous et toutes sans distinction, pour « sauver la planète ». Ou bien encore elle est analysée comme opportunité pour la conquête d'une nouvelle frontière et la mise en œuvre de prouesses techniques destinées à sauver l'Humanité d'une trajectoire destructrice qui se présente comme un destin. En effet, la mise en scène de cette crise dans ses aspects les plus catastrophiques peut conduire à croire en sa fatalité, et d'autant plus si des mesures à la hauteur des enjeux ne sont pas réellement prises.

Nous voudrions montrer que, si les effets de cette crise se manifestent sans trier *a priori* entre les classes sociales et entre les sociétés, sa genèse et son accélération actuelles mettent en jeu des rapports de force socio-économiques et politiques, des intérêts, des représentations particulières du monde, de la nature et des humains. Or jusqu'ici, les revendications sociales et environnementales ont la plupart du temps cheminé de manière séparée. Toutefois, la dévalorisation conjointe et liée de la nature et du travail, imposée par les politiques néolibérales depuis une trentaine d'années, devrait permettre de penser et réaliser de nouvelles alliances. En effet, les mouvements sociaux, dans leur diversité, sont directement confrontés à cette crise : comment penser la solidarité, la justice, l'égalité, la liberté en articulant les nécessaires transformations sociales et les limites écologiques ?

Les politiques économiques inspirées par la volonté de résoudre ou atténuer « la question sociale », ont mis l'accent sur l'amélioration de la répartition des richesses et sur la défense des droits sociaux sans poser la question du modèle de production et de consommation du point de vue des impératifs écologiques. La question écologique était seconde, voire absente, par rapport aux objectifs économiques et sociaux.

Une autre conception des politiques de transformation sociale s'impose pour articuler et faire converger les impératifs sociaux et écologiques, profondément liés entre eux. Elle suppose en préalable une critique des conceptions dominantes, afin de refonder théoriquement et politiquement d'autres voies.

## 1/ Critique des conceptions dominantes des politiques économiques

Selon l'approche économique traditionnelle, au sein de laquelle domine la théorie néo-classique, la prise en compte des enjeux environnementaux s'effectue à partir de la notion d'externalité, externalité négative ici puisqu'il s'agit de pollution. Selon cette vision, l'impact

---

<sup>1</sup> Quelques passages ont été omis dans l'édition publiée.

environnemental des activités se traduit *ex post* par des coûts que l'on avait pensé pouvoir externaliser et mettre à la charge de la collectivité. Or, l'ampleur de la crise écologique, les pressions sociales et la multiplication des normes réglementaires exigent une prise en compte réelle de l'environnement. Cela se traduit par une recherche d'internalisation des coûts qui devrait inciter les entreprises à réduire leur impact sur le milieu naturel. Le calcul économique, selon la méthode avantages-coûts, conduit alors à calculer un niveau optimal de pollution : c'est le niveau auquel les coûts marginaux de dépollution par les entreprises sont égaux aux coûts marginaux des dommages supportés par la collectivité.

Cette prise en compte de l'environnement en termes de coûts a des conséquences importantes en matière de politique économique et de politique environnementale. Elle suppose que les dégâts environnementaux puissent être évalués selon les règles du calcul économique, et donc que la vie et les écosystèmes entrent dans le champ de la rationalité économique. Cela signifie que toutes les valeurs d'usage ont été ou peuvent être converties en valeur d'échange. Cette représentation de la vie sociale a certes des effets concrets, mais elle ne peut être totalement accomplie. Elle se traduit concrètement par des pressions des entreprises ou des Etats pour des réglementations à minimum. La position des Etats-Unis vis-à-vis du Protocole de Kyoto, et plus récemment celle du Canada, illustrent cette situation, tout comme les groupes de pression de l'industrie chimique qui ont considérablement restreint la portée de la directive européenne REACH sur les produits chimiques. Le dumping environnemental et les délocalisations d'entreprises polluantes s'accordent avec cette logique de prise en compte des moindres coûts possibles. Cette manière de voir pervertit des principes qui semblent relever du bon sens et de la responsabilité, comme le principe pollueur-payeur : si le niveau de redevances est trop faible, l'entreprise préférera s'acquitter de la taxe ou de la redevance plutôt que de réaliser des investissements plus coûteux en amont. Ainsi, si l'environnement est réduit à un simple coût, lui-même le plus faible possible, le principe se décline en achat d'un droit à polluer peu contraignant.

Toutefois, depuis quelques années, sous la forme d'agendas inspirés par les exigences du développement durable et repris par les responsables politiques nationaux ou locaux et par des industriels plus avisés que la moyenne, les contraintes environnementales sont vues aussi comme des opportunités économiques. Selon cette perspective, la réduction de la pollution tend à stimuler l'innovation, à favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs et de nouvelles filières, à réduire les quantités de matières et d'énergies utilisées, à améliorer l'image de marque de l'entreprise. La productivité s'en trouve améliorée selon le principe de l'efficacité. Le développement durable se trouve ainsi également à l'agenda de nombreuses firmes transnationales, et pas toujours les plus vertueuses en la matière.

Ces analyses ont en commun de subordonner les enjeux écologiques aux enjeux économiques, plus précisément à la recherche du profit dans un capitalisme de plus en plus libéral. Ce rapport de subordination illustre la domination des objectifs à court terme sur ceux du long terme. Là où l'écologie parle de biosphère et d'écosystème, l'économie dominante – en tant que discipline – parle d'efficacité ou de rentabilité ; là où l'écologie suppose la prise en compte de l'irréversibilité et de l'incertitude, l'économie développe une vision mécanique de l'ordre du monde, fondée sur l'idée de réversibilité, de répétition des phénomènes ; là où l'écologie déploie le temps long, l'économie – en tant qu'activité – déploie le temps court, voire très court. En somme, quand l'économie considère l'environnement comme son cadre, voire son paysage et la nature comme objet extérieur à son activité, stock de ressources et dépotier pour ses déchets, l'écologie impose de replacer les activités économiques dans la biosphère. Ces analyses ont en commun également l'ignorance des limites écologiques à l'accumulation infinie du capital, fût-il vert. Dans ces conditions, la nature est une ressource à s'approprier et à gérer de la manière la plus rationnelle possible, selon les règles d'une rationalité instrumentale, d'un économisme qui n'a pas à se poser la question des finalités. Lorsque l'accumulation

illimitée des richesses produites devient la condition du bonheur de l'Humanité et du progrès, toutes les limites imposées par la nature sont considérées comme des obstacles, des frontières à franchir, engendrant le projet de créer une sur-nature, qui s'accomplit aujourd'hui avec la maîtrise du vivant. La tâche de l'Humanité devient alors la création d'une seconde nature qui supprimerait les entraves de la nature originelle et la rendrait superflue. F. Fukuyama :

« *Le caractère ouvert des sciences contemporaines de la nature nous permet de supputer que d'ici les deux prochaines générations, la biotechnologie nous donnera les outils qui nous permettront d'accomplir ce que les spécialistes d'ingénierie sociale n'ont pas réussi à faire. À ce stade, nous en aurons terminé avec l'histoire humaine, parce que nous aurons aboli les êtres humains en tant que tels. Alors commencera une nouvelle histoire, au-delà de l'humain* »<sup>2</sup>.

Le néo-libéralisme approfondit encore ces représentations. Le signal fut donné dès les années 1960 par l'article de Garrett Hardin<sup>3</sup>, « *The Tragedy of the Commons* ». Selon Hardin qui reprend la loi de population de Malthus, la croissance « naturelle », exponentielle et inexorable de la population dans un monde fini ne saurait trouver de solution technique et exige un réexamen de nos libertés à la lumière de la tragédie des biens communs. Pour Hardin, ceux-ci sont en effet menacés de disparition du fait d'une pression démographique trop forte. Les biens communs ne sont justifiables que dans le cas de faible densité de la population. Comme cette dernière a augmenté, l'idée de libre accès doit être abandonnée car elle a pour conséquence le gaspillage, les comportements de « passager clandestin » et elle ne peut conduire qu'à la tragédie de leur disparition. Selon Hardin, pour enrayer cette tragédie, il faut soit privatiser les communs soit en assurer la gestion par une agence politique. Dans le contexte idéologique du libéralisme renaissant, sous la forme néo-libérale et du néo-conservatisme, dont une des cibles est l'intervention du politique dans la grande mécanique marchande, le prolongement de cet article a conduit à considérer tous les biens communs et leur gestion commune comme sources de gaspillage, leur sauvegarde et une gestion efficace étant possible seulement sur la base des droits de propriété privée. C'est sur ces bases et à partir des politiques néo-libérales que se construit une « écologie de marché » (*free market environmentalism*)<sup>4</sup>, opposée à toute réglementation qui serait par essence « bureaucratique ».

## **2/ Pour des politiques qui articulent les priorités sociales et écologiques**

L'aggravation des dégâts écologiques et la dégradation des systèmes sociaux sont corrélées avec la marchandisation des activités humaines que le capitalisme néo-libéral a accélérée depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Inverser cette tendance suppose donc de réhabiliter théoriquement l'existence d'une sphère non marchande et de réunir les conditions politiques de son développement et de sa pérennité. L'un des buts des nouvelles politiques auxquelles nous aspirons est de concilier emploi et contraintes écologiques. Pour y parvenir, la construction d'un ordre international plus juste est indispensable dans lequel les productions seront adaptées aux territoires.

### **A/ Réorienter les modes de production et de consommation avec le double souci de l'emploi et des contraintes écologiques**

L'emploi est un des verrous essentiels à lever pour la réorientation des modes de production et de consommation. La théorie économique libérale, en postulant que valeur d'échange et valeur d'usage sont réductibles l'une à l'autre, considère que seule l'activité

---

<sup>2</sup> F. Fukuyama, 1999, *Le Monde des Débats*, juillet-août.

<sup>3</sup> G., Hardin, 1968, « The tragedy of the commons », *Science*, 162, pp.1243-1248.

<sup>4</sup> M. Falque, M. Millière, 1992, *Ecologie et liberté, Une autre approche de l'environnement*, Litec, Paris.

marchande est créatrice de richesse. De ce fait, elle est conduite à ne voir dans la sphère non marchande qu'une activité parasitaire, vivant aux dépens de la sphère marchande. Le secteur non marchand étant par hypothèse déclaré improductif, les seuls vrais emplois se situeraient dans le secteur marchand. Dès lors, les impôts et cotisations sociales, appelés prélèvements obligatoires ne peuvent qu'engendrer lourdeur ou effet d'éviction. Remarquons qu'il existe une variante de cette vulgate dans le marxisme orthodoxe qui ne voit dans les services non marchands que le résultat d'un prélèvement sur la plus-value produite dans le secteur capitaliste. Or, ces visions sont spécieuses dès lors que l'on considère comme fondatrice la distinction entre richesse et valeur, ou entre valeur d'usage et valeur d'échange. Le secteur non marchand produit d'authentiques richesses, qui sont certes improductives de capital, mais sont productives de valeurs d'usage, comme l'éducation, la santé publique, la justice, etc. Il est donc possible de fonder en théorie le refus de la marchandisation du monde et de légitimer les politiques alternatives au néo-libéralisme. Le développement de nombreux emplois dans le secteur non marchand est parfaitement envisageable pour *créer* de la richesse socialisée, les impôts et les cotisations sociales en étant le paiement mutualisé et non une ponction sans contrepartie. En repensant et en modifiant le contenu de la richesse et les moyens pour la produire, on ne se contente plus simplement d'une amélioration de sa répartition. Dès lors, le plein emploi peut être conçu non comme la résultante de la seule croissance économique, mais comme celle d'une réorientation de l'activité, alliant réduction du temps de travail et production socialement utile et écologiquement soutenable.

Un autre verrou est constitué par la croyance en la possibilité d'une fuite en avant technologique et de politiques compensatoires destinées à corriger *ex post* les effets négatifs d'un système de production, en continuant de subordonner les politiques écologiques à la pure logique marchande. Or l'écosystème ne peut plus être considéré comme l'extérieur du système socio-économique et il est nécessaire de coupler les exigences sociales et écologiques à toutes les étapes des luttes et des transformations sociales. Enfin, les inégalités ne sont pas seulement monétaires, car aux inégalités de revenus et de patrimoine, s'ajoutent les inégalités environnementales et les inégalités d'accès aux biens communs. Et aucune mesure en matière de redistribution ne pourra compenser les effets irréversibles d'une destruction systématique de la socio-diversité et de la bio-diversité et de l'épuisement des ressources non renouvelables.

De nouvelles formes de régulation publique s'imposent donc au niveau national (État et collectivités locales), régional (Europe) et international. De ce point de vue, la fiscalité, comme outil politique, doit jouer un triple rôle : instrument de solidarité et de financement des biens publics, instrument de régulation et instrument de réorientation des choix de production. Ainsi les taxes écologiques sur les transports, sur la production et la consommation doivent être développées non seulement comme instruments d'incitation et de redistribution, mais aussi comme moyens pour une politique de transports collectifs, de reconversion d'activités polluantes et de financement de programmes de recherche pour les énergies alternatives.

Il est souhaitable que les politiques publiques soient fondées sur de nouveaux instruments et de nouvelles normes. Ainsi, est-il essentiel de développer un système de comptabilité permettant d'approcher notamment la « vérité des prix » des ressources non renouvelables ou de la pollution (cas des déchets radio-actifs) que le marché ne sait pas évaluer. De même, la réduction de l'empreinte écologique doit être au centre des choix politiques et économiques. La création d'observatoires indépendants de suivi et de surveillance de l'empreinte écologique, au niveau national, régional et international peut contribuer à situer la question écologique au centre des préoccupations citoyennes et politiques.

La régulation des entreprises, et notamment des groupes transnationaux, est

évidemment essentielle pour que les objectifs sociaux et écologiques ne soient pas subordonnés aux impératifs de rendement financier. L'intervention des salariés, en liaison avec les collectivités territoriales où sont implantées les entreprises et avec les usagers, est indispensable, non seulement pour que les choix sont conformes aux besoins mais aussi pour que la démocratie pénètre au cœur des entreprises. Outre les instruments de régulation réglementaires et fiscaux, il faut mobiliser le levier de la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) mis en avant par les entreprises – le plus souvent pour de simples raisons d'image – et les ONG. Ce peut être un moyen d'obliger les entreprises à respecter des objectifs en matière sociale et écologique. Dans cette perspective, la RSE ne doit pas être considérée comme de la « *soft law* », définie sur une base volontaire par les entreprises, mais doit faire l'objet d'engagements contraignants, dont le non respect serait soumis à sanctions. On peut aussi envisager de supprimer les stock-options comme système de rémunération des managers, et de le remplacer par des rémunérations indexées sur les performances des entreprises en matière sociale (emploi) et écologique (minimisation de l'empreinte écologique).

Le comportement des citoyens, comme producteurs, usagers et consommateurs, est central pour permettre une évolution du système de production, de distribution et de consommation. Il est essentiel que puisse se développer une « consommation responsable », éloignée du consumérisme dominant et soucieuse de ses effets sociaux et écologiques. Une aide publique aux organisations de consommateurs, de même qu'une éducation sensibilisant les jeunes aux questions écologiques et sociales, paraissent essentielles. Des instruments, tels que les « actions de groupe » (*class actions*), peu prisés des entreprises et non reconnus (un projet de loi à ce sujet vient d'être retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale), constituent des contre-pouvoirs nécessaires dans la société.

## **B/ Jeter les bases d'un autre ordre international**

La globalité de la crise écologique et sociale a fait grandir la conscience que les transformations sociales, écologiques et politiques passent par une action à l'échelle internationale. C'est ce dont témoigne le mouvement altermondialiste. Construire un monde écologique et solidaire suppose que les peuples retrouvent leur capacité de penser collectivement et simultanément la satisfaction des besoins essentiels et les limites écologiques et sociales à la production illimitée de richesses matérielles. C'est la condition pour que puisse se réaliser l'impératif de justice sociale dans la répartition et l'accès aux ressources et aux richesses produites et l'impératif de solidarité avec les générations futures. Cela signifie qu'ils retrouvent la voie des choix politiques et de la démocratie, confisquée par la tentative de domination exclusive de la loi du marché. L'immensité des besoins élémentaires qui restent à couvrir d'un côté et le gaspillage frénétique des ressources de l'autre, exigent la mise en œuvre urgente de nouvelles formes de coopération économique et politique internationale. Cette coopération doit être fondée sur la reconnaissance du droit des peuples à disposer de leur destin, sur le principe de l'égalité des droits d'accès aux ressources et aux biens communs, sur la reconnaissance de la diversité de leurs modes de production et de consommation, sans lesquels il n'y aurait pas de véritable développement des sociétés. Ce sont les conditions pour que la conscience d'un monde fini puisse rouvrir les possibilités de choix et d'alternatives au lieu de la mise en place de formes régressives et inégalitaires de gestion des contraintes.

Cela suppose une réforme profonde du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OMC qui portent une lourde responsabilité dans la crise actuelle. Elle ne saurait porter seulement sur des changements institutionnels, elle exige la remise en cause du libre-échange généralisé et de la libre circulation des capitaux, érigés en dogme. En effet, le projet néo-libéral consiste à mettre en concurrence, non seulement les producteurs, mais également les systèmes sociaux selon la

règle du « moins-disant » social ; il vise à affranchir les entreprises transnationales des contraintes sociales, environnementales, fiscales, c'est-à-dire des « barrières non-tarifaires » aux échanges, selon les termes de l'OMC. Le libre-échange généralisé affaiblit les plus pauvres et les inégalités se creusent à l'intérieur des sociétés et entre les sociétés du Nord et celles du Sud. Ces dernières sont soumises à de nouvelles formes de colonialisme, particulièrement illustrées par la perpétuation de la dette, par la mise en place de bagnes capitalistes dans des sociétés sous-protégées, par le pillage des ressources, véritable bio-piraterie rendue légale dans le cadre de l'OMC et par la négation des droits des peuples indigènes. Il y a bien une dette écologique et sociale vis-à-vis des peuples du Sud, pour beaucoup appauvris par une exploitation d'eux-mêmes et de leurs ressources, contraints à l'émigration et subissant les discriminations sur les migrants. La perspective d'épuisement des ressources non renouvelables amplifie cette situation. C'est notamment le cas de la transformation des terres cultivables et de la production vivrière des pays du Sud en chantiers de production de bio-carburants. Il est de même lorsque les pays du Nord, au nom de leur interprétation de l'intérêt général de l'Humanité et pour s'acquitter de leurs obligations en matière de droits à polluer, financent des « puits de carbone » dans les pays du Sud. Ces derniers prennent la forme de plantations en monoculture à une très grande échelle, transformant ces pays en réceptacles de carbone émis ailleurs, après y avoir accumulé nombre d'autres déchets, au mépris de toutes les conventions internationales.

L'ONU, malgré ses graves insuffisances, ses dysfonctionnements, sa mise sous tutelle par les principales puissances, doit rester l'institution la plus légitime pour s'opposer à l'unilatéralisme des grandes puissances et faire prévaloir le multilatéralisme dans les relations internationales. Le système des Nations unies, conçu sur la base de l'équilibre des forces après la Seconde guerre mondiale, ne correspond plus à l'état du monde au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il doit être réformé de manière globale, à tous les niveaux du système, conseil de sécurité, assemblée générale et secrétariat. Cette réforme doit donner au système onusien les moyens de défendre une nouvelle hiérarchie des normes internationales, donnant aux droits écologiques et sociaux la priorité sur les objectifs financiers et marchands défendus par le FMI et l'OMC.

### **C/ Promouvoir la relocalisation des activités économiques**

L'une des priorités du mouvement altermondialiste, et d'Attac en particulier, est d'articuler le local au global. Car la promotion du libre-échange généralisé et la construction d'un marché mondial, la financiarisation du capitalisme couplée avec les technologies de l'information et de la communication, ont modifié le sens et le rôle des territoires, nationaux ou locaux. En effet, les politiques néo-libérales sont fondées sur la tentative d'affranchissement des activités économiques vis-à-vis des contraintes sociales, politiques ou écologiques. Le territoire, sous la forme des États ou des collectivités territoriales, lieu traditionnel d'exercice du pouvoir politique et de la démocratie, est considéré comme un archaïsme, un obstacle à l'utopie du Marché, utopie au sens de non-lieu (a-topie), d'absence de lieu de pouvoir identifié.

Voilà pourquoi, dans un premier sens, l'exigence de relocalisation des activités économiques relève d'un choix politique visant à recréer du territoire et rouvrir l'espace du politique, c'est-à-dire des choix. Cette exigence renvoie à l'idée souvent avancée dans le mouvement altermondialiste d'une économie comme moyen au service des besoins humains et non plus d'une économie obéissant à la seule logique de la rentabilité, considérant le territoire comme simple lieu géographique et support d'activités dont le but est ailleurs.

Plus concrètement, la relocalisation répond à trois défis à relever simultanément :

- L'arrêt de la dévalorisation généralisée du travail humain : le chantage aux délocalisations et les délocalisations effectives participent de la mise en concurrence des systèmes sociaux, fiscaux, écologiques et démocratiques et conduisent à une régression générale des droits

collectifs. Même si temporairement les délocalisations peuvent créer des emplois dans certains pays capitalistes du Sud, ces derniers sont toujours menacés également de moins-disant social, environnemental ou fiscal.

- Le droit des peuples à la souveraineté alimentaire et à une alimentation saine : cela suppose la reconquête de l'agriculture vivrière au Sud et de l'agriculture paysanne au Nord et donc la protection vis-à-vis des intérêts des transnationales de l'agro-alimentaire. La relocalisation de l'agriculture et des industries de transformation agro-alimentaires est la première condition de la souveraineté alimentaire.

- La relocalisation de l'économie : c'est une réponse urgente à l'augmentation continue des transports de marchandises, des nuisances environnementales et de la consommation d'énergies, non renouvelables et en voie d'épuisement. La part croissante des échanges croisés de produits similaires, notamment dans des grandes zones régionales comme l'UE, illustre à quel point l'augmentation des transports de marchandises a souvent peu à voir avec l'amélioration du bien-être des populations, comme le laisse entendre l'idéologie libre-échangiste.

La déterritorialisation des activités tend à faire du local une subdivision de l'ordre global, une déclinaison de cet ordre. Pour autant, à travers la relocalisation des activités, le local, quelle que soit sa taille, ne peut être envisagé en soi, comme entité fermée, autonome et auto-suffisante, mais dans son rapport avec le global.

C'est dans ce cadre-là que doivent être pensés les outils politiques de la relocalisation :

- Les politiques commerciales : l'objectif doit être de remplacer le principe de libéralisation générale des échanges commerciaux par une ouverture extérieure sélective et négociée, destinée à favoriser les productions locales, à protéger les secteurs prioritaires (par exemple, l'agriculture et les biens culturels), et à promouvoir des objectifs sociaux et environnementaux. Ce qui suppose non seulement une réforme radicale de l'OMC, mais aussi de la politique agricole et commerciale de l'Union européenne.

- L'harmonisation progressive des systèmes sociaux, fiscaux, environnementaux : elle doit être un préalable à la libéralisation des mouvements des capitaux, des services et des marchandises qui mettent ces systèmes en concurrence et les nivellent par le bas.

- Les services publics : ils ont contribué à nourrir les territoires. Leur affaiblissement et la disparition de services publics de proximité dévitalisent les régions rurales et les périphéries urbaines, renforçant le double mouvement de polarisation des activités dans certaines zones et désertification pour le reste. Reconquérir les services publics et en créer de nouveaux (par exemple un service public du logement), en assurer une véritable gestion démocratique constituent également des préalables pour une relocalisation de l'économie.

- Des expériences de relocalisation de l'économie et de sa démocratisation ont vu le jour depuis une trentaine d'années et sont regroupées en France sous le terme d'économie solidaire ou d'économie alternative. Articulées avec le renforcement des services publics auxquels ces activités ne sauraient se substituer, des aides publiques devraient être dégagées pour soutenir ces initiatives. Le succès des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) témoigne de cette nécessité, tout comme la vitalité de certaines coopératives engagées dans la reconstruction d'un tissu économique local.

## **Conclusion**

Ces propositions, mises en débat avec le Manifeste altermondialiste d'Attac, répondent à des revendications ou des expériences portées déjà par des mouvements sociaux et des mouvements écologistes. Elles constituent un socle à partir duquel pourrait s'amorcer un

véritable débat démocratique pour répondre aux défis écologiques et sociaux que doivent affronter sans tarder davantage les sociétés humaines contemporaines.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> . Les trois auteurs de ce texte sont membres du Conseil scientifique d'Attac France. Pour des approfondissements, se référer aux ouvrages suivants :

Attac, 2003, *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*, Paris, Mille et une nuits.

Attac, 2004, *Le développement a-t-il un avenir ? Pour une société solidaire et économe*, Paris, Mille et une nuits.

Attac, 2005, *Vivent les impôts !*, Paris, Mille et une nuits.

Attac, 2006, *Pauvreté et inégalités*, Paris, Mille et une nuits.

Attac, 2006, *Le Petit Alter, Dictionnaire altermondialiste*, Paris, Mille et une nuits.

Attac, 2007, *Manifeste altermondialiste, Construire un monde solidaire, écologique et démocratique*, Paris, Mille et une nuits.